



Charte du représentant en Commission fiscale de conciliation

Préambule

Le présent document constitue la Charte officielle des représentants en Commission fiscale de conciliation. Tous les représentants doivent pleinement adhérer aux engagements et aux règles énoncés ci-après.

1- ENGAGEMENTS DES REPRESENTANTS

Les représentants en commission fiscale de conciliation doivent respecter les engagements suivants :

- **Objectivité** : Représenter le contribuable avec une analyse objective des dossiers.
- **Respect du secret professionnel** : Garantir la confidentialité des informations traitées.
- **Impartialité** : Maintenir une attitude neutre en toute circonstance.
- **Défense de l'intérêt général** : Prioriser l'intérêt général dans chaque décision.
- **Éthique** : Ne pas défendre des causes indéfendables.
- **Disponibilité** : Répondre aux sollicitations dans les délais impartis.
- **Suivi** : Réaliser et soumettre des comptes-rendus détaillés de chaque intervention.

2- RESPECT DES RÈGLES ET DE LA DÉONTOLOGIE

Les représentants doivent également respecter les règles et la déontologie suivantes :

- **Âge et droits civils** : Être âgé d'au moins 25 ans et jouir de ses droits civils (article 347-1-2 du code général des impôts - Annexe III).
- **Casier judiciaire** : Ne pas avoir été convaincu de fraude fiscale ou d'opposition au contrôle fiscal, et ne pas avoir fait l'objet d'une évaluation d'office des bases d'imposition en application de l'article L74 du livre des procédures fiscales (article 1753 du code général des impôts).
- **Secret professionnel** : Être soumis au secret professionnel (article 226-13 du nouveau code pénal).
- **Conflit d'intérêt** : Ne pas avoir d'intérêt personnel dans l'affaire objet de la réunion ou être en situation de conflit d'intérêt par rapport à d'autres affaires conduites.

Acceptation de la charte

À l'issue de la lecture de la présente Charte, le représentant accepte les engagements et les règles qui y sont énoncés, et s'engage à les respecter scrupuleusement dans l'exercice de ses fonctions.